

WERVICQ-SUD

## Convention entre le CCAS et la Maison de l'aide à domicile pour un accompagnement de confiance

Jedi matin, au mairie, les membres du CCAS de Wervicq-Sud et les responsables de l'association La Maison de l'Aide à Domicile ont signé une convention de partenariat, laquelle permettra à des personnes en perte d'autonomie d'être aidées et accompagnées par un personnel hautement qualifié et rompu à toutes les situations.

Après trois mois d'une période probatoire réussie, Jean-Gabriel Jovès, maire et président du CCAS de Wervicq-Sud, accompagné de Chantal Lemaire, adjointe à la solidarité, et M<sup>lle</sup> Debrauwere, intervenante principale au sein du CCAS, a validé l'accord le liant avec l'association filiole représentée par son président François-Charles Debruaene.

La Maison de l'aide à domicile, dont le but est de procurer un service d'accompagnement dans la prise en charge des actes de la vie courante, tout en offrant et en personnalisant des emplois stabilisés, intervient dans le cadre légal de la convention collective du



Les élus et les responsables de l'association lors de la signature de la convention.

11 mai 1983 concernant les organisations d'aide et de maintien à domicile.

Cela permet à chaque usager de bénéficier, sous certaines conditions, d'une déduction ou d'un crédit d'impôt selon les lois en vigueur.

De l'aide directe à la personne,

avec la toilette, la préparation des repas ou la gestion de l'entretien, aux travaux domestiques quotidiens comme l'entretien du logement et du linge, les courses, la garde d'enfants ou les prestations de retour d'hospitalisation, l'association est capable de répondre quasi immédiate-

ment à toutes les situations urgentes et à toutes les nouvelles demandes émanant des usagers. Le personnel intervenant à domicile est formé à la spécificité des besoins en fonction de l'évolution de la dépendance.

Concernant l'année 2006, la Maison de l'aide à domicile repré-

sente 615 000 heures prestées, 1 800 personnes prises en charge sur 123 communes de la métropole, mais aussi 115 séjours en équivalent temps plein.

Le rapprochement entre le CCAS et l'association filiole va permettre de professionnaliser davantage ce service communal qui existait déjà.

Cependant, il ne s'agit pas d'une structure aussi importante pour organiser régulièrement des stages de formation rendus nécessaires afin de faire face aux réalités du terrain et aux demandes d'interventions de plus en plus précieuses.

Toutes celles et ceux qui voudraient connaître les modalités de fonctionnement d'une aide à domicile peuvent s'adresser directement au CCAS de la commune, ou contacter directement l'association. ■

■ La Maison de l'aide à domicile, 45, rue des Stations, 59990 LYS CHAUMONTEAU  
Tel : 03 20 73 00 00, Fax : 03 20 73 00 07